Ne partez pas, Madame!

INCIDENCES
Trois options vont s'ouvrir à la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf au soir due 10 each brite. du 18 octobre.

Elle va analyser le résultat des élections au Conseil national, et les tendances dans les cantons où devra se dérouler un second tour pour le Conseil des Etats. En fonc-tion de ce calcul, complété d'éven-tuels pointages plus précis, elle peut estimer que ses chances de conserver son siège au Conseil fédéral sont devenues aléatoires. Au contraire, la composition de

l'Assemblée fédérale peut lui laisser entrevoir qu'elle parviendrait à réunir assez de voix sur son nom pour exercer un nouveau mandat. Mais elle peut aussi décider d'ignorer le langage des urnes et se représenter quoi qu'il arrive, et en tout cas pas sans un dernier

Courageuse, compétente, intel ligente, déterminée et très poli-tique, elle placerait clairement de ce fait les membres de l'Assemblée fédérale devant leurs responsabi

Deux logiques s'affrontent dans cette bataille. Les libéraux-radicaux et une frange du PDC sont d'avis que l'UDC, premier parti de Suisse, peut prétendre mathéma-tiquement à un second siège au Conseil fédéral. Ce serait le prix à payer pour retrouver une certaine stabilité dans le système politique. Car l'attitude d'opposition actuelle de l'UDC porte préjudice aux inté-

rêts de l'économie; les positions extrêmes qu'elle défend sur l'Eu-rope sont nuisibles, comme l'a été son initiative sur «l'immigration de masse», au paroxysme de cette furie oppositionnelle. A la racine de ce défi permanent aux institu-tions figure l'éviction de Christoph Blocher du Conseil fédéral en 2007. Le parlement a pris soin d'élire à sa place une autre repré-sentante de l'UDC, mais le parti a préféré l'expulser de ses rangs pour pouvoir jouer à fond la carte de l'opposition et de la vengeance. Il s'en est fort bien trouvé électoralement. Mal préparée en 2011, l'UDC n'a pas été en mesure de reprendre «son» deuxième siège au gouvernement. Elle a encore durci sa politique. Le meilleur moyen de mettre fin à cette pratique dévastatrice est de respon-sabiliser l'UDC en lui rendant ce second siège, au bénéfice d'un élu qui se plierait au moins à la discipline de la collégialité.

C'est le point faible de l'argumen-taire libéral: quand l'UDC occupait deux sièges au Conseil fédéral, entre 2003 et 2007, elle était loin d'être un modèle de collégialité ou de modération. Sur quoi s'appuie le raisonnement qui voudrait que, cette fois elle le devienne?

Le succès de l'initiative sur l'im-migration est dû au moins autant à la faiblesse de ses adversaires qui n'ont pas su livrer la bataille qu'il fallait, qu'à la force intrin-sèque de l'UDC. L'autre logique tient à la capacité

d'Eveline Widmer-Schlumpf de former une coalition majoritaire pour faire passer des réformes, même controversées. Il en est ainsi dans le nettoyage de la place finan-cière, rendu nécessaire par ses excès, qui mettaient en péril la position diplomatique de la Suisse. Quand elle a repris ce dossier, il était trop tard pour obtenir davan-tage de nos partenaires.

Il s'est passé le contraire avec

l'échange automatique d'informations; imposant sa vision à son entourage, elle a su renoncer à temps à l'illusoire projet «Rubik» et a été en mesure de négocier avec les Etats membres de l'OCDE une solution favorable aux intérêts

suisses. Elle a su moduler en souplesse la

réforme des entreprises III, bien maîtrisée et conforme aux stan-dards en vigueur en Europe. Même juchée sur une base étroite et inconfortable, les 4 ou

5% de son parti PBD, elle a réussi à convaincre une majorité du par-

Or cette tâche n'est pas terminée. La phase parlementaire de ces projets s'avère périlleuse. L'orien-tation que le Conseil fédéral leur a donnée serait remise en cause L'équation personnelle de la ministre peut jouer un rôle consi-dérable. Ne partez

pas, Madame!

FRANÇOIS NORDMANN

Policier et journaliste: même combat?

«Aux Etats-Unis,

courir derrière le

voleur n'est déjà plus

l'exclusivité du flic»

ANALYSE Le policier est à la sécurité publique ce que le journaliste est à l'information publique. On a coutume de distinguer l'information de la communication. La première est censée être objective alors que la seconde est subjective, porte-parole d'une cause. La sécurité pri-vée se distingue par son offre payante alors que la sécurité publique sert «gratuitement» l'intérêt de tous. La rue est sous l'œil de la police et la propriété privée ou l'entreprise est entre les mains d'une société. Les limites sont généralement claires. Le policier s'arrêtera devant votre portail à l'exception d'une urgence cruciale ou d'une autorisation de per-quisition délivrée par le juge. L'agent privé, quant à lui, sillonnera votre jardin mais appellera la police si

son intervention le conduit sur la voie publique. Dans le paysage médiatique suisse, on trouve aussi des acteurs de droit public et privé, les uns subventionnés, les autres soumis à l'économie de marché. La concurrence que se livrent les médias exige de ceux-ci une lutte acharnée pour survivre. Les trois cents polices suisses ne sont pas épargnées

par quelques formes de concurrence, d'abord entre elles mais aussi face à certaines prestations des sociétés privées. Par contre, et heureusement pour nous, les polices ne sont pas astreintes à la rentabilité.

Les transformations sociétales produisent, dans le champ de la sécurité publique avec le policier et dans celui de l'information avec le journaliste, des effets comparables. Depuis une génération, les médias numériques sont à la portée de tout un chacun grâce à l'essor fulgurant des nouvelles technologies. Il n'est plus nécessaire de bénéficier de compétences jour-nalistiques pour traiter l'actualité, quelle qu'elle soit. N'importe qui peut relayer un fait divers, soumettre quelques traits d'investigation et le publier sur son blog personnel, par exemple. Le reporter, inscrit au registre professionnel, soumis au code déontologique, existe toujours mais n'a plus le contrôle de l'information publique. C'est comme si la sécurité publique se passait progressivement du policier. Est-ce que peu à peu le policier suisse sera contraint d'abandonner la voie publique? Pouvons-nous imaginer vivre, demain, la même

mutation en matière sécuritaire que celle vécue, aujourd'hui, par les médias?

Les récentes dérives impliquant des policiers nord-américains nous obligent à réfléchir à ces ques-tions. Aux Etats-Unis, précisément, les multiples fonctions de police sont de nature à diluer la notion de sécurité publique et sèment la confusion. Entre les policiers professionnels, les bénévoles, les uns dotés de formations militaires, les autres formés sur le tas, auxquels yous ajoutez des détectives, chasseurs de primes, privés, semi-privés et auxiliaires de justice, plus ou moins assermentés par les autorités des villes, des comtés, des paroisses, des Etats et enfin les grandes agences fédérales, la confiance entre les

forces de l'ordre et la population ne peut que s'étioler. Le journaliste fait face aux transformations du monde de l'information. Je constate, comme vous, qu'il réduit drastiquement son engagement traditionnel au profit du multimédia. Le journaliste se mue en médiateur et superviseur de forums, de blogs avec autant de chroniqueurs et de contributeurs volontaires. Il offre à ses derniers une crédibilité et

la notoriété de son journal. A la police, le même phénomène s'opère, et, presque comme toujours, début e sur le continent américain. Là-bas, courir derrière le voleur n'est déjà plus l'ex-

clusivité du flic. Dans une dizaine d'Etats, des chas seurs de primes s'en chargent. Chez nous aussi, nos polices ne pourront bientôt plus assumer toutes les tâches qui leur sont dévolues. Les nouvelles technologies, extraordinairement performantes, qui ont donné naissance à des dizaines de milliers de journalistes en herbe sur les réseaux sociaux, feront croître le réflexe et l'improvisation sécuritaires auprès de nombreuses personnes et partout dans le monde. Les privés investissent déjà nos polices d'Etat. Je connais au moins une vingtaine de corps de polices suisses qui ont recours à des instructeurs techniques subsesquiour recours a use insu deteurs techniques et tactiques privés, qui, selon elles, sont aussi bien formés, si ce n'est mieux. Afin d'anticiper cette transformation sociétale et

de ne point la subir, le policier devra, tout comme le journaliste le fait déjà, changer de posture. «Léger, mobile!» Unis, clame la formule. Comment? Abandonner les accessoires encombrants, ne plus jouer à la guéguerre et regagner l'essence de sa mission. Ce ne sont pas les ordres de service échelles de grades et les kilos de matériel autour des hanches qui permettront au policier d'orienter son avenir.

Le policier doit cultiver le fondement de sa mission et éviter qu'elle se dilue dans la complexité croissante des relations sociales.

Cette mission qui fit qu'un jour très lointain, nous comprimes qu'il valait mieux, pour nous tous, confier notre sécurité collective à des modérateurs intermédiaires, neutres, sûrs et dévoués, afin d'empêcher le cycle des vengeances continues. Confier des armes aux futurs policiers n'avait rien de spec-taculaire, nombre de résidents en possédaient déjà Leur attribuer, dans les cités, le pouvoir d'enquêter était déjà plus audacieux, alors même que les officiers cléricaux disposaient depuis longtemps de ce privilège. C'est au tournant du XVIIIe siècle que l'on vit apparaître sur plusieurs territoires européens des polices chargées d'instruction. Instruire l'enquête modernisa la police. Il s'ensuivit une police qui, en plus de servir, protéger, garder et réprimer, fut en mesure d'établir l'origine des maux; ceux qui

contrevenaient à la paix sociale. Et, aujourd'hui, l'enquête, accompagnée des moyens discrétionnaires et d'opportunité, offre au policier un pouvoir exceptionnel, comparativement à tous les autres métiers de sanction et d'ordre, assermentés ou non. Le policier doit rester le seul rapporteur des preuves et des signalements auprès du pouvoir judiciaire. Tout le reste, il devra, tôt ou tard, s'en décharger ou le déléguer. Le policier est moins bon que le militaire dans la tactique de combat; il est moins bon que l'informaticien dans les méandres d'Internet; il est moins bon que l'expert-comptable dans l'analyse des irrégularités financières, etc. Le policier est potentiellement bon, excellent même, quand il doit poser un discernement ou une régie d'ordre sur les pièces à conviction, le constat des faits, l'enregistrement des témoignages et la détection des actes répré hensibles

Le policier saura-t-il s'adapter à son temps, comme le journaliste est en train de le faire?

FRÉDÉRIC MAILLARD ANALYSTE ET PRÉVISIONNISTE DES POLICES BLOGUEUR INVITÉ DU «TEMPS»



Humanitaire: semaine cruciale à Genève

«Nous nous heurtons

considérables dans nos

efforts pour honorer

à des difficultés

notre mandat»

PERSPECTIVE Une semaine cruciale s'ouvre à Genève pour la communauté humanitaire internationale. Des délégués du monde entier participeront aux consultations globales pour le Sommet humanitaire mondial afin de débattre des enjeux et des orientations

futures de notre action.

Les Nations unies ont mené ces dix-huit derniers mois des consultations intensives pour tenter d'apporter de meilleures réponses à quelques-unes des questions

graves qui se posent à nous.

Au programme, des problèmes tels que la façon dont la communauté humanitaire coopère et coordonne son action, finance l'aide nécessaire pour atténuer les souf-frances engendrées par des conflits qui

perdurent dans presque toutes les régions du monde, et utilise la technologie pour ne pas se laisser dépasser par des besoins toujours croissants.

RENDEZ-

Gérer la crise des réfugiés en Europe. Comment intégre

les populations

migrantes qui affluent vers

l'Europe, sur le

marché du travail

dans le système éducatif et dans la société en général? La professeure Melanie Kolbe aborde ces questions dans

une conférence en anglais à l'Institut

de hautes études

et du développement, à Genève, mercredi 14 octobre, 12h30-13h30 (sur inscription).

internationales

et du

VOUS

Alors que ces consultations en vue du Sommet

humanitaire mondial qui se tiendra à Istanbul en mai prochain touchent à leur fin, il est important de nous rappeler quelques-uns des fondements de l'humanitaire moderne.

Nous venons de célébrer, au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le cinquantième anni-versaire de l'adoption officielle de nos principes humanitaires – humanité, impartia-lité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité. Comme le droit des conflits armés, ou

droit international humanitaire, ces prin-cipes sont au cœur de notre action dans les conflits et autres situations de violence, souvent durables, qui déchirent tant de régions de la planète. Nous nous heurtons toutefois à des diffi-cultés considérables dans nos efforts pour

les mettre en pratique et honorer notre mandat, qui est de veiller à ce que les Etats et les groupes armés non étatiques res-pectent leurs obligations au regard du droit des conflits armés

Nombreux sont les contextes où l'on semble abandonner le principe d'humanité – principe fondamental de respect mutuel entre tous les êtres – à une spirale de vio-lences, de déplacements forcés, de famines, de viols et d'exécutions sommaires. Mais c'est la politisation de l'aide huma-

nitaire qui menace le plus gravement notre capacité de prêter assistance dans certains contextes. D'une part, les Etats estiment parfois que

cette aide les exonère de la nécessité de trouver des solutions politiques aux nom-breux conflits de longue durée qui brisent tant de vies humaines.

D'autre part, notre assistance est souvent considérée comme légitimant des visées politiques. La réalité est tout autre: nous pouvons fournir des services impartiaux

parce que nous sommes une organisation neutre, mais il faut pour cela que notre identité neutre et impartiale soit acceptée et respectée.

Que signifie cette politisation dans la réa-lité? S'il faut désormais trois semaines, et non plus trois jours, pour négocier le pasnon pius trois jours, pour negocier i pas-sage sans risque d'un convoi d'aide huma-nitaire à travers les lignes de front, elle signifie bien sûr une grande souffrance pour ceux qui attendent désespérément des secours.

De fait, l'enjeu n'est pas seulement un secteur humanitaire mieux organisé et plus efficace, mais l'ancrage même de l'huma-

nitaire dans des normes et des valeurs. Il est temps que nous établissions un nou-

veau contrat mon-dial d'humanité entre les sociétés liant tant les Etats que les groupes armés non éta-tiques et les indivi-dus – un contrat qui réaffirme l'engagement de respecter activement le droit international humanitaire, de

soutenir concrètement ceux qui protègent et aident les plus vulnérables, et de rendre des comptes pour tout manquement à l'hu-

Il s'agit là d'efforts concrets pour donner

un sens lui aussi concret à un principe. Les consultations globales qui auront lieu cette semaine à Genève marquent un moment important dans le dialogue entre les Nations unies et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la voie à suivre pour transformer ce projet en actes. Ces échanges se poursuivront avec les représentants des Etats à la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui se tiendra en

décembre. Il nous faudra être nombreux, pendant notre réunion cette semaine, à souscrire à des engagements mesurables visant à changer les comportements des parties aux conflits et à améliorer la protection. Si le sommet ne prend pas de mesures substan-tielles pour relever le défi capital de la protection, les conflits armés et l'action huma nitaire n'auront plus qu'à retourner au statu

Dans toutes nos discussions, nous devrons garder constamment à l'esprit les énormes souffrances qu'engendre la pro-pagation de la violence et des conflits, et tout mettre en œuvre pour trouver les meil leurs moyens de réellement changer la vie des millions de personnes prises au piège de cette violence.

PETER MAURER PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERNATIONA DE LA CROIX-ROUGE

